

Paris, le 20 avril 2016

ag

**Rapatriement et exposition de la lanterne
de l'ancien dépôt des phares du Trocadéro sur le site du Trocadéro**

Projet de relevé de décisions pour la réunion « dossier technique lanterne » du 15 avril 2016

Étaient présents :

Pour le CESE :

- M. Gilles BESLAY, directeur du patrimoine immobilier et de la logistique
- M. Yves BOUVIER, directeur adjoint du patrimoine immobilier et de la logistique

Pour la Société historique d'Auteuil et de Passy (SHAP) :

- M. Alain GIBERT, administrateur chargé de mission

Pour l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC):

- M. Antoine-Marie PREAUT, chef de département opérationnel
- M. Jean-Philippe ALLOIN, chef de projets

Pour le musée de la Marine:

- M. Vincent GUIGUENO historien des phares et balises et conservateur au musée de la Marine

Point 1 : Position du chef du STAP (ABF) M. Serge BRENTRUP sur le lieu d'implantation prévu pour la lanterne

Le CESE a saisi l'ABF le 1^{er} avril pour obtenir un avis sur la réinstallation de la lanterne au CESE, à l'emplacement prévu par Gilles Bouchez dans son projet architectural de 1995. Serge Brentrup a fait part le 9 avril de « son étonnement à placer aujourd'hui ce qui fut une lanterne sommitale d'un bâtiment démoli, au sol et devant le bâtiment qui en a pris sa succession ».

Pour étayer la réponse qui sera faite au STAP, l'analyse du dossier de permis de construire (projet BOUCHEZ) fait apparaître, sur le plan masse, une réimplantation de la lanterne à l'endroit envisagé aujourd'hui (plus précisément en limite de propriété du CESE à l'angle des avenues « Albert de Mun » et « Président Wilson ») sous la forme d'un piédestal « carré » d'environ 9 m de haut supportant la lanterne (soit un bâtiment d'environ 15 mètres de hauteur totale).

Il sera rappelé que le CESE ne fait aujourd'hui que respecter, certes avec un peu de retard, le permis de construire qui lui a été accordé en 1992. Il est convenu de retenir l'implantation et le bâtiment tels qu'ils ont été projetés au permis de construire, du moins au niveau de l'étude détaillée que devra faire le maître d'œuvre dans le cadre de sa mission, quitte à réduire le bâtiment imaginé par M. Bouchez si le coût correspondant apparaissait trop élevé.

Afin d'expliquer cette position au STAP, il est convenu que Antoine-Marie Preaut contactera Serge Brentrup pour organiser un rendez-vous au plus tôt (avec la présence des membres de l'actuelle réunion).

Point 2 : Préparation du dossier technique en vue de la consultation « maîtrise d'œuvre » (pour la partie diagnostics préalables, définition précise du projet d'implantation de la lanterne et évaluation des divers coûts)

2.1 Diagnostics préalables :

Il sera demandé au maître d'œuvre de faire réaliser les études de sols et de recherche de réseaux souterrains nécessaires à la validation de l'implantation retenue.

2.2 Étude du piédestal :

Compte-tenu de la prise en compte de la réimplantation de la lanterne telle qu'elle apparaît dans le dossier de permis de construire de 1992, l'OPPIC reprendra les éléments techniques relatifs au piédestal, qui doivent être présents dans le Dossier de Consultation des Entreprises correspondant. Le CESE recherchera ces éléments dans ses archives et les fournira à l'OPPIC.

2.3 Les matériaux

Compte-tenu du fait que les anciennes pierres issues de la démolition du dépôt des phares ne sont plus disponibles, le futur maître d'œuvre évaluera les deux solutions consistant :

- soit à reconstituer les matériaux constitutifs du dépôt des phares, ce qui risque d'être onéreux,
- soit à utiliser des matériaux plus modernes et moins coûteux.

2.4 L'escalier d'accès à la lanterne

Il est convenu que le futur maître d'œuvre étudiera la possibilité de réutiliser, à l'intérieur du piédestal, l'ancien escalier hélicoïdal d'accès à la lanterne actuellement stocké avec la lanterne à Croissy-Beaubourg.

2.5 Optique à installer dans la lanterne

- Vincent Guigueno confirme que ni le musée de la Marine, ni les subdivisions territoriales maritimes, ne sont prêts à fournir gracieusement une véritable optique de phare,
- que la subdivision territoriale de Brest, qui dispose de la copie d'optique réalisée par l'équipe de décoration du film « L'équipier » en 2004, n'est pas non plus favorable à la remettre au CESE.

Il est convenu que la même copie d'optique que celle réalisée en 2004 pourrait être refaite conformément aux dimensions et photographies fournies par Vincent Guigueno.

Alain Gibert indique qu'il a retrouvé, via la société de production NORD-OUEST, productrice en 2004 du film « L'équipier », le décorateur ayant défini et fait réaliser la copie d'optique utilisée pour le film.

François Charrier (06 80 21 89 86), actuellement intermittent du spectacle, se rappelle ce travail et se déclare prêt à le refaire en coopération avec le projet. Il est disposé à rechercher les plans qu'il avait établis en 2004 pour commander la copie d'optique à une société toulousaine, la société Thermoformage.

Il est convenu qu'Alain Gibert recontactera François Charrier pour savoir s'il les a retrouvés.

2.6 Éclairage à installer dans la lanterne :

Compte-tenu du fait que tout éclairage au niveau de la lanterne ne doit entraîner aucune nuisance lumineuse (ce qui aurait exclu un équipement réel de la lanterne avec une vraie optique, une source lumineuse et un pinceau lumineux rotatif), Alain Gibert propose la solution d'éclairage suivante :

Il s'agirait de tapisser l'intérieur de la lanterne de fils plastiques (ou de fibres optiques) quasi-invisibles, munis de micro-led, avec un système d'allumages successifs par zones, afin de rappeler la rotation du pinceau d'un phare, tout en ne produisant, à l'extérieur de la lanterne, qu'une lumière diffuse ne créant pas de pollution lumineuse.

Cette solution, dont Alain Gibert a vérifié la faisabilité technique auprès de la société AC Light (Alexis Coussement Light - Tel : 01 53 42 11 16), est retenue en tant que partie de l'étude de maîtrise d'œuvre.

2.7 Autres postes de coûts du projet :

Il est convenu d'inclure dans la définition de la mission de maîtrise d'œuvre les aspects « restauration de la lanterne et de l'escalier » ainsi que les aspects « transport ».

Point 3 : Questions diverses

Alain Gibert contactera Anne-Sophie Coppin à la mairie du 16ème arrondissement afin de connaître la réflexion de la mairie de Paris dans sur le thème « faire bénéficier le projet lanterne des 100.000 € prévus en faveur du projet du budget participatif, en le sortant de ce dispositif,

Par ailleurs, Gilles Beslay signale qu'à l'occasion d'une discussion avec le président Bernasconi, Benedict Donnelly, membre du CESE et président de l'association Hermione-La Fayette, a manifesté un intérêt soutenu au projet. Il est en effet chargé d'étudier l'implantation d'une copie du bateau « la Boussole » de La Pérouse devant la tour Eiffel. Il a indiqué que la lanterne de l'ancien dépôt des phares dont l'implantation est projetée à l'angle des avenues « Albert de Mun » et « Président Wilson », pourrait constituer, avec le musée de la Marine et le bateau de La Pérouse, un intéressant parcours patrimonial « navigation et signalisation maritime » au sein du 16ème arrondissement.

Alain GIBERT